



Social Security

Votre numéro et
votre carte de
Sécurité Sociale

www.socialsecurity.gov

Votre numéro et votre carte de Sécurité Sociale

Il est important de disposer d'un numéro de Sécurité Sociale, parce que vous en avez besoin pour travailler, recevoir des prestations de Sécurité Sociale et bénéficier d'autres prestations Sociales. De nombreuses autres entreprises, telles que des banques et des sociétés de crédit, vous demandez également votre numéro.

Si vous êtes étranger/étrangère et que vous vivez aux États-Unis, il est également possible que vous avez besoin d'un numéro de Sécurité Sociale. Pour de plus amples informations, consultez *Numéros de Sécurité Sociale pour les non citoyens* (Publication N° 05-10096-FR). Si vous résidez temporairement aux États-Unis à des fins professionnelles, consultez *Travailleurs étrangers et les numéros de Sécurité Sociale* (Publication N° 05-10107-FR).

Comment obtenir un numéro et une carte ?

Pour demander un numéro et une carte de Sécurité Sociale :

- remplir une *Demande de carte de Sécurité Sociale (Application For A Social Security Card, Formulaire SS-5-FR)* ; et
- présenter aux agents de la Sécurité Sociale des documents originaux ou des copies certifiées conformes par l'autorité émettrice, attestant :
 - votre nationalité américaine ou votre statut d'immigrant [y compris l'autorisation, par le Department of Homeland Security, (DHS) de travailler aux États-Unis] ;
 - votre âge ; ainsi que
 - votre identité.

Puis déposer votre demande dûment remplie ou les envoyer par courrier, ainsi que les documents, à votre bureau local de la Sécurité Sociale.

Nationalité ou statut d'immigrant : nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de nationalité américaine. Au nombre de ceux-ci figurent les certificats de naissance américains, les attestations de déclaration de naissance délivrées par les services consulaires des États-Unis, les passeports américains, les certificats de naturalisation ou les certificats de citoyenneté. Si vous n'êtes pas citoyen(ne) des États-Unis, les agents de la Sécurité Sociale vous demanderont les papiers en cours de validité qui vous ont été délivrés par les services américains de l'immigration. Au nombre des documents considérés comme acceptables figurent :

- un Formulaire I-551 (joindre un visa d'immigrant lisible par machine à votre passeport étranger non expiré) ;
- un Formulaire I-94 avec votre passeport étranger non expiré ; ou
- un permis de travail délivré par le Department of Homeland Security, (DHS) (I-766 ou I-688B).

Les étudiants étrangers doivent présenter des pièces supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez *Les étudiants étrangers et les numéros de Sécurité Sociale* (Publication N° 05-10181-FR).

Âge : Vous devez présenter votre certificat de naissance si vous en disposez ou si vous êtes en mesure de l'obtenir aisément. À défaut, nous pourrions prendre en compte d'autres documents, tels que votre passeport, pour prouver votre âge.

Identité : Nous ne pouvons accepter que certains justificatifs d'identité. Pour être considéré comme acceptable, un document doit être en cours de validité (ce qui signifie qu'il ne doit pas avoir expiré) et comporter votre nom, des éléments d'identification et, de préférence, une photographie récente. Les agents de la Sécurité Sociale demanderont à voir, comme preuve de votre identité, un permis de conduire américain, un justificatif d'identité autre qu'un permis de conduire délivré par l'État ou un passeport américain. Si vous ne disposez pas des pièces exigées par la Sécurité Sociale, les agents demanderont à voir d'autres documents, y compris :

- une carte d'identification d'employé ;
- une carte d'identité scolaire ;
- un justificatif de mariage ;
- une carte d'assurance-maladie (pas une carte Medicare) ;
- une carte d'identité militaire ;
- un acte d'adoption ; ou
- une police d'assurance vie.

Tous les documents doivent être, soit des originaux, ou soit des copies certifiées conformes par l'instance émettrice. La Sécurité Sociale ne saurait accepter de photocopies, ni de copies certifiées conformes de documents.

Nous pouvons utiliser un même document à deux fins différentes. Ainsi, les agents de la Sécurité Sociale sont-ils autorisés à utiliser votre passeport comme preuve à la fois de votre citoyenneté et de votre identité. Nous pouvons également utiliser votre certificat de naissance américain comme justificatif d'âge et de nationalité. ***Vous devez***

toutefois fournir au moins deux documents distincts.

Nous vous enverrons par courrier votre numéro et votre carte dès que possible, lorsque nous disposerons de la totalité des informations vous concernant et que les pièces communiquées par vous auront été vérifiées auprès des institutions les ayant délivrées.

Combien ça coûte ?

L'attribution d'un numéro et la délivrance d'une carte de Sécurité Sociale sont gratuites. Si une personne vous contacte et prétend vous facturer pour l'attribution d'un numéro et la délivrance d'une carte de Sécurité Sociale, ou encore pour bénéficier d'une quelconque prestation de Sécurité Sociale, s'il vous plaît n'oubliez pas que les services de la Sécurité Sociale sont gratuits. Nous vous invitons à signaler toute personne tentant de vous facturer en appelant la ligne d'assistance de notre Service de l'inspection générale, au numéro vert **1-800-269-0271**.

Existe-il divers types de cartes ?

Nous délivrons trois types de cartes de Sécurité Sociale. Toutes les cartes comportent votre nom et votre numéro de Sécurité Sociale.

1. Le premier type de carte comporte votre nom et votre numéro de Sécurité Sociale et vous permet de travailler sans aucune restriction.

Ces cartes sont délivrées :

- aux citoyens américains ; et
- aux personnes admises légalement

sur le territoire des États-Unis sur une base permanente.

2. Le deuxième type de carte comporte votre nom et votre numéro, et porte la mention : « VALID FOR WORK ONLY WITH DHS AUTHORIZATION » (Valide uniquement avec un permis de travail du DHS). Nous délivrons ce type de carte à des personnes légalement admises aux États-Unis sur une base temporaire et ayant reçu du DHS l'autorisation de travailler.
3. Le troisième type de carte comporte votre nom et votre numéro, et porte la mention : « NOT VALID FOR EMPLOYMENT » (Ne permet pas de travailler). La Sécurité Sociale la délivre aux personnes d'autres pays :
 - qui ne sont pas admis légalement sur le territoire des États-Unis sans permis de travail délivré par le DHS, mais ayant une raison valable, bien que non professionnelle, de demander l'attribution d'un numéro de Sécurité Sociale ; ou
 - qui ont besoin d'un numéro en vertu d'une loi fédérale exigeant un numéro de Sécurité Sociale en vue de l'obtention d'une prestation ou d'un service.

Comment obtenir un numéro de Sécurité Sociale pour mon enfant ?

Il est préférable d'obtenir le numéro à la naissance de votre enfant. Vous pouvez effectuer une demande de numéro de Sécurité Sociale pour votre bébé, en même temps que vous demandez pour lui un certificat de naissance. L'autorité publique délivrant les certificats de naissance

nous communiquera les informations relatives à votre enfant. Nous vous adresserons la carte de Sécurité Sociale par courrier.

Vous pouvez également attendre et demander un numéro dans n'importe quel bureau de la Sécurité Sociale. Si vous choisissez d'attendre, vous devrez apporter la preuve de l'âge, de l'identité de votre enfant et de la nationalité américaine, ainsi que la preuve de votre propre identité. Nous devons vérifier le registre de naissance pour votre enfant, ce qui peut ajouter un délai de 12 semaines au temps nécessaire à l'émission d'une carte. Pour s'assurer de l'authenticité d'un extrait de naissance, la Sécurité Sociale prendra contact avec l'autorité l'ayant émise.

Toute personne âgée de 12 ans ou plus sollicitant l'attribution d'un premier numéro de Sécurité Sociale doit se présenter, aux fins d'entretien, dans les bureaux de la Sécurité Sociale, et ce, même si un parent ou tuteur signe la demande au nom de l'enfant.

Adoption : nous pouvons attribuer à votre enfant un numéro de Sécurité Sociale avant que l'adoption ne soit effectuée, mais vous pouvez préférer attendre. Vous pouvez alors demander le numéro en utilisant le nouveau nom de votre enfant. Si vous souhaitez faire figurer votre enfant sur votre déclaration de revenus alors que la procédure d'adoption est toujours en cours, vous devez contacter Internal Revenue Service (les services fiscaux) pour obtenir un Formulaire W-7A, intitulé *Application for Taxpayer Identification Number for Pending*

U.S. Adoptions (Demande de numéro d'identité fiscal en liaison avec une adoption américaine en cours). Pour de plus amples informations, consultez *Numéros de Sécurité Sociale pour les enfants* (Publication N° 05-10023-FR).

Que se passe-t-il en cas de modification de mon nom ?

Si vous changez légalement votre nom pour cause de mariage ou de divorce, suite à une décision de justice ou pour toute autre raison, il vous incombe d'en informer la Sécurité Sociale afin d'obtenir une carte de remplacement. Si vous travaillez, parlez-en également à votre employeur. Si vous ne nous avertissez pas en cas de changement de nom :

- vos remboursements fiscaux peuvent en être retardés ; et
- vos salaires peuvent ne pas figurer correctement dans votre dossier de Sécurité Sociale, ce qui peut avoir pour effet de réduire le montant de vos prestations sociales ultérieures.

Si vous devez changer votre nom tel qu'il figure sur votre carte de Sécurité Sociale, vous devez présenter à l'agent de la Sécurité Sociale, comme justificatif de votre changement légal de nom, un document délivré récemment. Au nombre des pièces que les agents de la Sécurité Sociale sont autorisés à accepter comme preuve de changement de nom figurent :

- un certificat de mariage ;

- un acte de divorce vous autorisant spécifiquement à changer de nom ;
- un certificat de naturalisation sur lequel figure votre nouveau nom ; ou
- une décision de justice vous autorisant à changer de nom.

Si les documents dont vous disposez aux fins de modification légale de votre nom ne comportent pas suffisamment d'informations pour vous permettre de vous identifier, ou si vous légalement changé votre nom plus de il ya deux ans, vous devez également présenter des documents supplémentaires.

En plus de nous montrer un juridique document prouvant votre mariage, divorce ou annulation, vous devez présenter une pièce d'identité. Que document doit montrer votre ancien nom, ainsi que d'autres informations d'identification ou une photographie récente. (On peut accepter expiré un document comme preuve de votre ancien nom.)

Adoption, par naturalisation ou autres changement de nom: En plus de démontrer nous un document juridique citant votre nouveau nom, comme une ordonnance du tribunal, l'adoption décret ou d'un certificat de naturalisation, vous devez également présenter deux documents d'identité :

- un document vous identifiant sous votre nom précédent (qui peut être expiré) ; et
- un deuxième document avec votre nouveau nom légal, qui doit être à jour (non expiré).

En plus de votre nom, ces documents doivent contenir des éléments d'identification ou une photographie récente.

Si vous êtes un citoyen(ne) des États-Unis, mais que vous étiez né(e) à l'étranger, il vous incombera d'apporter la preuve de votre nationalité américaine. Si vous n'êtes pas

citoyen(ne) des États-Unis, les agents de la Sécurité Sociale vous demanderont les papiers en cours de validité qui vous ont été délivrés par les services américains de l'immigration.

La nouvelle carte portera le même numéro que votre carte précédente, mais avec votre nouveau nom.

Comment puis-je m'assurer que mon dossier ne contient pas d'erreurs ?

Chaque année, votre employeur envoie à la Sécurité Sociale une copie de votre formulaire W-2 (*Wage and Tax Statement, Déclaration de salaire et de cotisation sociale*). Nous comparons votre nom et votre numéro de Sécurité Sociale tels qu'ils figurent sur le W-2 par rapport aux informations contenues dans nos dossiers. Nous ajoutons les revenus figurant dans le formulaire W-2 à votre dossier de Sécurité Sociale.

Il est essentiel que votre nom et votre numéro de Sécurité Sociale tels qu'ils figurent sur votre carte de Sécurité Sociale correspondent aux bulletins de salaire de votre employeur et au W-2, de manière à ce que nous soyons en mesure de créditer vos revenus dans votre dossier. Il vous incombe de vous assurer que les dossiers de la Sécurité Sociale et ceux de votre employeur sont bien corrects. Si les informations figurant sur votre carte de Sécurité Sociale sont erronées, contactez n'importe quel bureau de la Sécurité Sociale pour que les modifications requises soient apportées. Vérifiez vos formulaires W-2 pour vous assurer que les informations figurant dans le dossier de votre employeur sont bien exacts, et si tel n'est pas le cas, communiquez à votre employeur les corrections voulues.

Si vous travaillez et si vous êtes âgé(e) de 25 ou plus, et ne bénéficiez pas de prestations, vous recevez chaque année un *Social Security*

Statement (Relevé de Sécurité Sociale, mais ce relevé n'est disponible qu'en anglais) résumant vos revenus. Étudiez ce Relevé pour vous assurer que tous vos gains sont bien pris en compte. Si votre Relevé ne prend pas en compte tous vos revenus, informez votre employeur et votre numéro de Sécurité Sociale de toute erreur dans les données.

Que se passe-t-il si ma situation dans le domaine de l'immigration ou de la nationalité vient à évoluer ?

Si votre situation dans le domaine de l'immigration évolue, ou si vous devenez citoyen(ne) américain(e), vous devez en informer la Sécurité Sociale pour que ses dossiers puissent être mis à jour. Pour que votre situation dans le domaine de l'immigration ou en matière de nationalité soit corrigée, vous devrez présenter des documents prouvant votre nouveau statut ou votre nationalité. Seuls certains documents peuvent être acceptés comme preuve de nationalité pour les cartes nouvelles et de remplacement. Au nombre de ceux-ci figurent votre passeport américain, un Certificat de naturalisation ou un Certificat de nationalité. Si vous n'êtes pas citoyen(ne) des États-Unis, les agents de la Sécurité Sociale vous demanderont les papiers en cours de validité qui vous ont été délivrés par les services américains de l'immigration.

Que se passe-t-il en cas de perte ou de vol de ma carte ?

Si votre carte, ou celle de votre enfant, vient à être perdue ou volée, vous pouvez la remplacer. Toutefois, vous ne pouvez bénéficier que de trois cartes de remplacement en une année, et de dix durant toute votre vie. Les changements de noms légaux et les autres exceptions ne sont pas pris en compte dans la détermination de ces

plafonds. Ainsi, les modifications de la situation d'un citoyen étranger nécessitant l'émission d'une nouvelle carte peuvent-elles ne pas être prises en compte dans le calcul de ces plafonds. De même, si vous pouvez prouver que vous avez besoin de la carte pour éviter un préjudice important, il est possible que ce plafond ne s'applique pas.

Pour obtenir une carte de remplacement, vous devrez :

- remplir une *Demande de carte de Sécurité Sociale* (Formulaire SS-5-FR) ;
- présenter un document émis récemment attestant de votre identité ;
- apporter la preuve de votre nationalité américaine, si vous êtes né(e) à l'étranger et si vous n'avez pas produit un justificatif de nationalité lors de l'obtention de votre carte ; et
- présenter une preuve de votre statut actuel de résident(e) étranger/étrangère légal(e) si vous n'êtes pas citoyen(ne) des États-Unis.

Votre carte de remplacement portera le même nom et le même numéro que votre carte précédente.

Comment puis-je protéger mon numéro de Sécurité Sociale ?

Vous devez considérer votre numéro de Sécurité Sociale comme une information confidentielle et éviter de le communiquer inutilement. Vous devez conserver votre carte de Sécurité Sociale en lieu sûr, avec vos autres documents importants. Ne la transportez pas avec vous à moins que vous deviez la présenter à un employeur ou à un prestataire de services.

Nous prenons un certain nombre de mesures pour protéger votre numéro contre toute utilisation illicite. Ainsi, nous exigeons des personnes demandant le remplacement de cartes de Sécurité Sociale perdues ou volées, ou une carte corrigée, qu'elles produisent des

justificatifs d'identité, que nos agents étudient avec soin. Au nombre de nos raisons d'agir de la sorte figurent la volonté d'empêcher l'obtention frauduleuse de numéros de Sécurité Sociale aux fins d'usurpation d'identité. Nous protégeons le caractère privé des dossiers de Sécurité Sociale, à moins que :

- le droit en vigueur nous impose de divulguer des informations à une autre autorité publique ; ou que
- les informations communiquées par vous ne soient pas nécessaires à la mise en œuvre de programmes de la Sécurité Sociale ou de tout autre programme public en matière de santé ou d'aide sociale.

Faites preuve de prudence concernant la communication de votre numéro et la présentation de votre carte afin de protéger votre numéro de Sécurité Sociale contre toute utilisation illicite.

La communication de votre numéro est un acte volontaire, et ce même lorsqu'il vous est demandé directement. Si votre numéro de Sécurité Sociale vous est demandé, posez-vous les questions suivantes :

- Pour quelle raison votre numéro est-il nécessaire ?
- Comment sera-t-il utilisé ?
- Que se passera-t-il si vous refusez de le communiquer ? et
- Quelle disposition légale vous impose-t-elle de communiquer votre numéro ?

Les réponses à ces questions peuvent vous aider à déterminer dans quelle mesure il est opportun de communiquer votre numéro de Sécurité Sociale. La décision vous revient.

Contacter la Sécurité Sociale

Pour plus de renseignements et pour obtenir des copies de nos publications, consultez notre site Internet, à cette adresse : www.socialsecurity.gov ou appelez le numéro vert : **1-800-772-1213** (les sourds et malentendants peuvent appeler notre numéro de télécopieur : **1-800-325-0778**). Nous traitons tous les appels de manière confidentielle. Nous pouvons répondre à des questions spécifiques du lundi au vendredi, entre 7h00 et 19h00. Nous communiquons des informations par service de répondeur automatisé accessible 24 heures sur 24.

Si vous avez besoin d'un interprète dans vos rapports avec la Sécurité Sociale, nous en mettons un à votre disposition gratuitement. Veuillez appeler notre numéro vert **1-800-772-1213** ; si votre langue est le français, appuyez sur la touche 1 et restez en ligne jusqu'à ce qu'un représentant de la Sécurité Sociale vous réponde. Un interprète français sera contacté et vous assistera en liaison avec votre appel. Si votre affaire ne peut être réglée par téléphone, nous prendrons rendez-vous pour vous au bureau de la Sécurité Sociale le plus proche, et nous prendrons des dispositions pour qu'un interprète français soit présent lors de votre visite.

Nous souhaitons également nous assurer que vous bénéficiez d'un service correct et courtois. C'est la raison pour laquelle il peut arriver qu'un deuxième représentant de la Sécurité Sociale pourra surveiller certains appels téléphoniques.



Social Security Administration

SSA Publication No. 05-10002-FR

Your Social Security Number And Card (French)

October 2006